



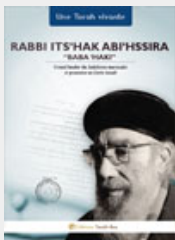
Traité Avot

Michna 17 - Chapitre 5

כָּל מַחְלוקַת שֶׁהִיא לְשֵׁם שָׁמַיִם, סוֹפָהּ לְהִתְקַיֵּם. וְשֶׁאֵינָהּ לְשֵׁם
שָׁמַיִם, אֵין סוֹפָהּ לְהִתְקַיֵּם. אִיזוֹ הִיא מַחְלוקַת שֶׁהִיא לְשֵׁם שָׁמַיִם,
זוֹ מַחְלוקַת הַלֵּל וְשַׁמַּאי. וְשֶׁאֵינָהּ לְשֵׁם שָׁמַיִם, זוֹ מַחְלוקַת קִרְחָ
וְכָל עֲדָתוֹ:

Toute controverse qui a pour but (de promouvoir) le Nom céleste (divin) finira par perdurer ; mais celle qui n'a point but le Nom céleste (mais des considérations intéressées) ne perdurera pas.

Quel est l'exemple d'une controverse qui a pour but le Nom céleste ? C'est celui de la controverse entre Hillel et Chamaï. Et celui d'une controverse qui n'a pas pour but le Nom céleste ? C'est celui de la querelle menée par Kora'h avec ses partisans (contre Moché et Aharon).



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions